Casablanca, le 10 Juillet 2020

COMMUNIQUE CONJOINT DE LA FNACAM ET DE LA FMSAR

Soutien aux intermédiaires d'assurance les plus fragilisés par la crise

Dans le cadre de la coordination et du dialogue continus entre la FMSAR et la FNACAM, une action de soutien et d'aide aux intermédiaires les plus fragilisés a été décidée, en concertation avec l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance (ACAPS), pour leur permettre de passer cette période difficile marquée par la crise sanitaire.

Ainsi les deux fédérations se mobilisent pour venir en aide aux **700 agents et courtiers qui réalisent les performances commerciales les plus petites, mesurées par leur chiffre d'affaires.**

Cette nouvelle mesure d'accompagnement vient s'ajouter aux mesures de soutien du réseau de distribution déjà mises en place depuis le début de l'état d'urgence sanitaire, dont celle qui consiste à octroyer un prêt à taux bonifié équivalent à 3 mois de frais généraux, plafonné à 100 000 DH.

Cette nouvelle mesure mise en place par la FNACAM et la FMSAR consiste à octroyer un don d'un montant forfaitaire de 12.000 DH à tout agent ou courtier figurant dans la liste des 700 plus petits intermédiaires, à l'exclusion notamment de ceux qui ont plus de dix années d'existence et de ceux qui sont en contentieux avec les compagnies avec lesquelles ils collaborent.

Cette subvention sera accordée directement par les compagnies d'assurance à leurs agents généraux qui figurent sur la liste précitée et par la FMSAR via la FNACAM pour les courtiers qui figurent sur cette même liste.

Cette subvention forfaitaire est destinée à aider ces intermédiaires à traverser cette période difficile et à leur permettre de continuer à assurer la présentation des opérations d'assurances et de délivrer le service à la clientèle.

Modalités opérationnelles du dispositif de soutien

- ***Agents Généraux***

Les agents généraux concernés seront informés directement par leurs mandantes qui se chargeront de leur remettre la subvention d'un montant de **12.000 Dhs**.

- ***Courtiers***

Les courtiers concernés seront avisés directement par la FNACAM qui remettra à chacun d'entre eux un chèque de la FMSAR d'un montant de **12.000 Dhs**.

Un comité de suivi composé des deux fédérations assurera le pilotage du déploiement du dispositif et veillera à son bon déroulement.

Pour vos interrogations et besoins d'informations, nous vous prions de vous adresser à la FNACAM soit par mail : communication@fnacam.com ou par téléphone au 0661 30 65 63 /0662 49 66 12.

Il demeure entendu que les agents généraux trouveront toute l'information nécessaire auprès de leurs entreprises mandantes.

A travers cette action, la FMSAR et la FNACAM affichent de nouveau leur volonté de continuer à œuvrer ensemble pour améliorer le quotidien des intermédiaires en assurance.